Recherches sociologiques et anthropologiques

43-2 | 2012
Réguler les systèmes scolaires par les connaissances : instruments, usages, effets

Se dire “sportif” dans les pratiques de prédation (chasse, pêche, cueillette) en France. Conditions d’un processus de qualification

Calling oneself a “Sportsman” in Practicing Predation (Hunting, Fishing, Gathering) in France. The Conditions of a Qualification Process

Frédérick Guyon et Julien Fuchs

Édition électronique
URL : https://journals.openedition.org/rsa/802
DOI : 10.4000/rsa.802
ISSN : 2033-7485

Éditeur
Unité d'anthropologie et de sociologie de l'Université catholique de Louvain

Édition imprimée
Date de publication : 1 décembre 2012
Pagination : 135-150
ISBN : 9782930207704
ISSN : 1782-1592

Ce document vous est offert par Bibliothèque Interuniversitaire de Montpellier

Référence électronique
Frédérick Guyon et Julien Fuchs, « Se dire “sportif” dans les pratiques de prédation (chasse, pêche, cueillette) en France. Conditions d’un processus de qualification », *Recherches sociologiques et anthropologiques* [En ligne], 43-2 | 2012, mis en ligne le 19 février 2013, consulté le 23 mars 2023. URL : http://journals.openedition.org/rsa/802 ; DOI : https://doi.org/10.4000/rsa.802

Creative Commons - Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International - CC BY-NC-ND 4.0
https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/

Recherches Sociologiques et anthropologiques 2012/2
F. Guyon, J. Fuchs : 135-150

Se dire "sportif" dans les pratiques de prédation (chasse, pêche, cueillette) en France
Conditions d'un processus de qualification

Frédérick Guyon [*], **Julien Fuchs** [**]

Chasses, pêches et cueillettes occupent une place particulière dans le champ des pratiques corporelles. Si historiquement, ces activités de prédation ne constituent pas des "sports", elles sont aujourd'hui fréquemment perçues comme telles par leurs pratiquants. Dans tous les cas, la connotation sportive apparaît comme une norme à travers (ou contre) laquelle ces derniers se positionnent. Notre propos est de repérer les modalités et les raisons de ce recours à la connotation sportive, que ce soit pour s'en distinguer ou (plus souvent) s'en rapprocher, pour caractériser ces activités ainsi que les objets et les usages des espaces ou des temps qu'elles impliquent. En mêlant observation participante et analyse d'entretiens (n=68), nous entendons montrer que les mécanismes qui sont au cœur de la représentation des activités de chasse, de pêche et de cueillette s'adaptent aux conditions sociales, culturelles et juridiques contemporaines : les pratiquants semblent en effet s'orienter aujourd'hui vers un affichage de leur activité qui soit acceptable, la forme sportive apparaissant comme une manière de rendre légitime et utile des pratiques initialement contestées sur le plan social.

I. Introduction

Dans les librairies, les ouvrages concernant les pêches, les chasses et les cueillettes se situent généralement dans le rayon "nature", non dans celui des "sports". L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Crédoc) ou encore le ministère français des Sports considèrent au contraire que ces activités sont "sportives"[1]. Historiquement, les chasses, pêches et cueillettes sont des activités de prédation, d'acquisition et de subsistance visant à satisfaire des besoins alimentaires ou de soins mais ne sont pas des "sports", quelle que soit la définition du terme que l'on considère. Aujourd'hui, tout en servant peu ou prou cette fonction première, elles sont souvent perçues comme telles par les pratiquants, les économistes ou les chercheurs : Jean-Paul Callède atteste de la légitimité des études prenant pour objet les activités de prédation dans la recherche en sociologie du sport du fait de l'imprégnation de celles-ci d'enjeux so-

[*] Laboratoire de sociologie et d'anthropologie (EA 3189), Université de Franche-Comté. frederick.guyon@univ-fcomte.fr.

[**] Centre de recherche bretonne et celtique (CRBC, EA 4451), Université de Brest, julien.fuchs@univ-brest.fr.

[1] Une enquête du ministère de la Jeunesse et des Sports et de l'Institut national du sport et de l'éducation physique de juillet 2000 montrait que la chasse et la pêche occupaient, en effectifs cumulés, le septième rang des pratiques sportives des Français (*Stat-Info*, n°01-01, mars 2001).

ciaux et culturels et des «conflits d'usage impliquant les utilisateurs sportifs de la nature» qui les accompagnent (Callède, 2007 :242-243). Le sens que l'on attribue à ces pratiques s'est donc enrichi.

Dès lors, il devient intéressant d'éclairer les conditions et les raisons qui poussent certains pratiquants et/ou certaines institutions à voir dans ces activités des "sports". Cette interrogation a une portée heuristique double. D'abord, elle alimente indirectement la délicate et insoluble démarche de la définition du sport (Irlinger/Louveau/Métoudi, 1988) et contribue à nuancer les contours de celle-ci. Mais elle renseigne surtout sur le positionnement symbolique des individus à l'égard de l'effort, de l'environnement, de l'autre, bref sur les styles de vie. La démarche de qualification de "sport" est en effet autant un résultat qu'un processus visant à attribuer une valeur, une qualité à un objet, un lieu, une pratique, une personne, une attitude, c'est-à-dire en définitive à valoriser ou au contraire à stigmatiser ceux-ci. Entre un pêcheur à la ligne assis au bord d'un étang et un autre, dont les pieds sont immergés dans un torrent de montagne, il y a plus qu'une différence de style : se reflètent ici surtout des perceptions singulières et souvent contradictoires de l'animal, du corps, de la nature, bref des relations particulières au monde. Ainsi, sous la façade visible des activités de chasse, de pêche et de cueillette, se dissimulent en fait des attitudes hétéroclites ; celles-ci révèlent l'existence d'une multitude de goûts et d'intérêts défendus par chacun au sujet de la pratique d'une activité, que la démarche de qualification (ou son refus) en tant que "sport" amplifie.

Nous cherchons donc à comprendre, en considérant "le sport" comme un producteur de sens social[2], la manière dont les pratiquants des chasses, des pêches et des cueillettes qualifient leur activité, en particulier lorsqu'ils lui attribuent l'épithète "sportive". Cet effort terminologique, particulièrement visible aujourd'hui, n'est sans doute pas étranger aux critiques qui s'abattent sur ces activités du fait de la prégnance de la question écologique et de l'évolution des normes morales (Ginelli, 2008 ; Dalla Bernardina, 1989). Peut-on voir dans cette rhétorique la défense de pratiques, la volonté de voir resurgir un "art de vivre" qualifié de traditionnel ou encore la revendication de la construction d'un rapport à la nature respectueux ?

Les données utilisées pour répondre à ces questions sont issues d'un travail de terrain qui combine l'analyse de publications institutionnelles, des séquences ethnographiques et des entretiens réalisés auprès de pratiquants. La collecte et le croisement du contenu de pièces officielles (comptes-rendus d'assemblées générales, statuts) et de documents de promotion (campagnes publicitaires, affiches de manifestations) propres aux fédérations de chasse et de pêche et aux organismes de gestion des activités de prédation en France, permettent une approche distanciée des discours institutionnels portant sur la caractérisation de ces activités. L'observation minutieuse de pratiquants *in situ* conduit quant à elle à relever nombre d'éléments signifiants à propos de leurs habitudes (vêtements utilisés, quantité prélevée, rapport aux objets) et à révéler la complexité de leur imbrication. Enfin, l'analyse thématisée des discours recueillis par entretiens (n=68)[3], réalisée à l'aide d'un tableau d'indicateurs de variables, permet

[2] Nous prenons ici le terme "sport" selon l'acception qu'en proposent Mickaël Attali et Jean-Philippe Saint-Martin : «ensemble des activités physiques investies de valeurs individuelles et collectives faisant sens et déterminant les critères de pratiques fondées sur une approche normative qui conduit à la production d'une performance en vue de s'affronter individuellement ou collectivement à toute forme de difficultés (personnelle, environnementale, adverse, obstacle, *etc*.) dans des espaces structurés de manière formelle ou informelle» (ATTALI M., SAINT-MARTIN J.-P., 2010, p.6).

[3] Nous avons ici mis en œuvre une approche décentrée débutant par un questionnement global visant à révéler les usages construits par un individu en évitant surtout l'imposition d'un angle de vue restreint qu'auraient provoqué des questions du type : "Faites-vous un sport ?". Les thématiques interrogées se répartissaient ainsi : espace, temps, objets quêtés, pratiques, autres loisirs et sports, perceptions des acti-

d'aboutir, par un traitement statistique par tri à plat et une analyse factorielle, à une proposition de classification des individus selon leurs perceptions de la prédation, de la nature, de leur corps, *etc*. Si les réponses ne peuvent être considérées comme représentatives de l'ensemble des pratiquants de loisirs de prédation, elles sont néanmoins illustratives des qualifications possibles de ces activités.

Initiée pour le cas particulier de la chasse par Jean-Louis Fabiani (1982), la recherche que nous exposons ici est inédite dans la mesure où elle ambitionne d'associer l'étude des chasses, des pêches et des cueillettes, dans chacune desquelles on assiste singulièrement à la diffusion de la rhétorique sportive. Outre la richesse expérimentale de l'objet, cette alliance constitue une donnée essentielle pour comprendre les activités de prédation aujourd'hui : les cas de pluriactivités chez les chasseurs, les pêcheurs et les cueilleurs sont nombreux, chacune de ces pratiques renvoyant globalement à des expressions diverses d'un même rapport à la prédation. En d'autres termes, cette association apparaît comme un élément fécond permettant l'analyse des rapports à l'espace naturel (Guyon, 2004) et donc des rapports à la pratique et à ses qualifications. Pour tenter de saisir les représentations projetées, la compréhension des raisons et du sens de l'engagement individuel ne semble d'ailleurs «pouvoir se passer d'une approche globale des multiples sites d'inscription des acteurs» (Fillieule, 2001 :208). Notons alors aussi que cette enquête s'inscrit dans trois espaces géographiques de France (le massif des Vosges, les plaines picardes jusqu'à la baie de la Somme et le piémont des Pyrénées béarnaises), choisis pour le nombre des pratiquants, la diversité des pratiques, la variété des reliefs et des paysages que l'on y observe et les caractéristiques socio-historiques de ces territoires en matière d'activités de prédation.

II. Les activités de prédation en France : un univers multiple

A. Une diversité de pratiques règlementées

Les activités d'acquisition ou de prédation reposent sur une même action : prélever des éléments de la flore ou de la faune. L'acte de chasse consiste dans «la recherche, la poursuite et la capture ou la mise à mort de mammifères ou d'oiseaux vivant à l'état sauvage, le gibier», ce dernier caractérisant «l'ensemble des espèces non domestiques qui par leur nature ont été admises par la tradition comme susceptibles d'actes de chasse» (Guilbaud, 1994 :3, 22). Nous nous concentrons ici principalement sur les chasses à tir (gros et petit gibier, sauvagines), les plus pratiquées. La pêche, elle, a pour fin la capture d'un poisson, de batraciens ou de crustacés. Lorsqu'elle est instrumentée, elle peut être "à la ligne flottante ", "plombée" ou "volante". Les cueillettes et le ramassage enfin, forment un ensemble pluriel de pratiques consistant à extraire des éléments végétaux, minéraux, animaliers de leur milieu, qui révèlent un «état d'esprit particulier, une manière de concevoir l'espace environnant comme un fonds commun de richesses dans lequel on peut puiser selon ses besoins» (Méchin, 1987 :169). Si, pour les cueillettes, le terme de prédation peut apparaître exagéré du fait de l'absence de mise à mort, il faut l'entendre sous l'angle d'un usage possible de l'activité : une quantité prélevée en excès et le cueilleur devient un prédateur. Les cueillettes nous intéressent notamment parce que, du fait du peu de contraintes matérielles qu'elles exigent, de l'absence de permis, de la diversité des produits à récolter, elles sont davantage accessibles que les pêches et les chasses. Pour l'ensemble de ces pratiques, nous nous intéressons aux pratiques non professionnelles.

Les droits de chasse, de pêche et de cueillette sont considérés comme des attributs du droit de propriété. La nature des territoires où le droit s'exerce a son importance car

vités physiques, rapport à la nature, données économiques, culturelles, corporelles, sociales et de situation propres à l'individu.

la propriété d'une chose donne droit sur ce qu'elle produit. À ces contraintes spatiales s'ajoutent des limites temporelles liées aux périodes d'ouverture et de fermeture établies en fonction des espèces et des régions. Pour la chasse et la pêche, la possession d'un permis est nécessaire et celui-ci est validé pour une période et un territoire. Enfin, tout pratiquant doit également être affilié à une association agréée et payer des redevances. Les cueillettes même largement tolérées ne constituent pas pour autant un droit. À l'échelle d'un territoire communal, elles peuvent être réglementées par arrêté municipal. L'ensemble de ces normes modèle le sens donné aux activités.

B. Des activités attractives à interroger

Si les cadres réglementaires contraignent les activités de chasse, de pêche ou de cueillette, ils participent surtout à structurer les usages de ces activités et, de fait, à permettre à celles-ci d'apparaître comme institutionnalisées (Bozon, 1982). Ainsi reconnues, les activités de prédation séduisent un public large. Pour la saison 2008/2009, l'Office national de la chasse et de la faune sauvage et l'Office national des eaux et des milieux aquatiques estiment que pêcheurs et chasseurs représentent respectivement 2,3% et 2% de la population française. La Fédération nationale de la pêche en France et la Fédération nationale des chasseurs positionnent d'ailleurs sans détour ces pratiques parmi les loisirs privilégiés des Français[4]. Concernant les cueillettes, il est impossible de déterminer précisément le nombre de pratiquants ainsi que les modalités de pratique. Seules quelques données issues de sondages d'opinion souvent anciens sont ici éclairantes : 26% des ménages déclaraient par exemple s'y adonner selon l'enquête Insee "Modes de vie" de 1988-1989. Que signifie alors être chasseur, pêcheur ou cueilleur lorsque l'échelle de ces populations de pratiquants est telle ? Si ces pratiques connaissent un pareil succès, c'est précisément parce qu'elles offrent la possibilité d'y trouver des manières différentes de les vivre.

Au-delà de ces chiffres, qui attestent de l'engouement pour les activités de prédation en général en France[5], il est important de noter que la polypratique apparaît comme une donnée essentielle. Si les cueilleurs sont en France plus nombreux que les pêcheurs, eux-mêmes plus nombreux que les chasseurs, cet ordre décroissant révèle en effet surtout un élargissement de la polyvalence des pratiquants. Ainsi, un chasseur aura une plus forte probabilité d'être à la fois pêcheur et cueilleur, tandis qu'un pêcheur sera sans doute également cueilleur et que la majorité des cueilleurs ne se consacrent généralement qu'à l'activité de cueillette (Picon, 1991).

La possibilité de la combinaison des activités de prédation et, plus généralement, la diversité manifeste et nécessairement multimodale de celles-ci, incitent alors à interroger la manière dont les pratiquants définissent leur activité et se la représentent. Le processus de qualification des activités et des attitudes qui les accompagnent fonctionne par attribution symbolique : un "élément" du réel se transforme en symbole et acquiert du sens quand, employé différemment de son acception initiale, il devient ambivalent voire équivoque. Ce peut notamment être le cas du recours à la rhétorique sportive pour qualifier son activité, alors même que celle-ci est parfois antinomique avec les usages réels (Traïni, 2004). Les discours, recueillis lors d'entretiens réalisés *in situ* et hors cadre de pratique et lors de séquences ethnologiques, permettent de révéler ce registre symbolique construit par le pratiquant : l'interviewé ne nomme pas le réel

[4] Le site www.federationpeche.com affirme que la FNPF est «la deuxième plus grosse fédération sportive de France […] avec ses 1 417 858 pratiquants, devant celle de la chasse (1 370 000 chasseurs en France)».

[5] Notons ici que la France est le pays européen où le nombre de chasseurs est le plus important (1 358 milliers), devant l'Espagne (980) et l'Angleterre (800) selon la Fédération des associations de chasse et conservation de la faune sauvage de l'Union européenne.

"en soi", mais tel qu'il le perçoit et selon le rapport qu'il entretient avec lui. Si ce fonctionnement dynamique de la qualification autorise alors à définir la «variabilité sémantique du mot» (Chetouani/Heiden, 2000), il permet surtout de mettre au jour le lien entre qualification, environnement culturel et histoire de l'individu.

Nous souscrivons en effet ici à l'hypothèse selon laquelle le processus de qualification est étroitement lié à la biographie du pratiquant, dans la mesure où la formation du sens dépend directement de ses apprentissages corporels, de ses habitudes en matière d'exercices physiques, de ses rapports à la nature : les expériences socialisatrices passées déterminent en effet la sélection de certains éléments dans la construction de la signification (Maître de Pembroke/Legros/Rysman, 2001). En d'autres termes, la conception que construit un individu à propos d'un objet (une canne à pêche), d'une pratique (la cueillette), d'une gestualité (le fouetté) ou d'une personne (un chasseur de lièvre) aurait toutes les chances d'apparaître comme profondément corrélée avec les valeurs et références existant dans la culture dans laquelle cet individu baigne. Le choix d'un qualificatif (en l'occurrence, le recours à la rhétorique sportive ou son déni) pour caractériser une pratique renverrait ainsi non seulement à un contexte, les représentations de l'écologie et de la chasse variant chez des individus selon les conditions dans lesquelles ceux-ci sont placés (Brandin/Choulot/Gaffié, 1996), mais surtout à des "modèles de situation", c'est-à-dire à des représentations cognitives inhérentes aux propriétés situationnelles rencontrées et intégrées sous différents états. En tant que techniques du corps, les objets anthropologiques que constituent les chasses, les pêches et les cueillettes, qui «impliquent des savoir-faire, de la sensori-motricité, des activités pratiques […], un exercice technique ou un rapport à la culture matérielle», doivent en effet être abordées «sous l'angle des connaissances incorporées, comme sous l'angle des représentations» (Warnier, 2009 :178). Nous suivons ici l'idée que le monde social ne se présente pas extérieurement aux individus et «ne vit pas intérieurement en eux de façon dépliée et abstraite», mais qu'il existe à l'état «plié ou froissé» sous forme de combinaisons nuancées et concrètes de «propriétés contextuelles et dispositionnelles» (Lahire, 2002 :234), celles-ci s'exprimant notamment dans les processus de qualification.

Donner une définition à une action et lui assigner une fonction, c'est bien lui attribuer un sens : défendre une position, affirmer sa légitimité par une logique de valorisation ou de disqualification par exemple. De ce fait, on comprend que les définitions que donnent les institutions et les pratiquants des activités de prédation diffèrent sur plus d'un point et, mieux, s'autoalimentent. La variété de ces qualifications traduit en tout cas la pluralité sociale et culturelle des pratiquants et révèle la multiplicité des schèmes de pensée des individus.

III. L'élaboration des qualifications : sens et clivages

A. Le point de vue des institutions : une quête d'authenticité, contrebalancée par un récent saupoudrage sportif

L'organisation de la chasse, comme celle de la pêche de loisir, est solidement structurée autour d'associations locales et de fédérations départementales, régionales et nationales (Fédération nationale de la pêche en France et de la protection du milieu aquatique, Fédération nationale des chasseurs, *etc*.). Organes de gestion, ces instances, de même que les offices nationaux (Office national de la chasse et de la faune sauvage, Office national des eaux et des milieux aquatiques, *etc*.) et, en amont d'eux, le ministère de l'Écologie et du Développement durable véhiculent une conception spécifique des activités de prédation en France. Par leur réglementation, ces organismes participent à construire une image utile de ces activités. Rapportées à des valeurs telles que la préservation de l'environnement et le respect des milieux, celles-ci sont généralement

présentées sous un jour positif, qui oriente inévitablement la perception qu'en ont leurs pratiquants.

L'article L.222-2 du code rural précise par exemple que les associations communales de chasse agréées ont pour but de favoriser «le développement du gibier, la destruction des animaux nuisibles, la répression du braconnage». Les 4 167 associations agréées de pêche et de pisciculture, elles, «contribuent à la surveillance de la pêche, exploitent les droits de pêche qu'elles détiennent, participent à la protection du patrimoine piscicole des milieux aquatiques» selon l'article L.234-3. Quant aux définitions émises par les établissements publics nationaux, elles se rejoignent sur le fait que les pratiques de prédation sont des «activités à caractère environnemental, culturel, social et économique», qui «contribuent au maintien, à l'amélioration et à la mise en valeur du domaine [naturel] national», faisant référence à l'article L.425-1 du code de l'environnement. Prioritairement perçues comme des passions et des loisirs, la chasse, la pêche ou la cueillette renverraient ici d'abord à la défense du milieu. La pêche serait par exemple «un art résultant de la connaissance des modes de vie naturels dans un espace et des techniques de capture raisonnée»[6] et la chasse, «un loisir qui représente un patrimoine original [générant] une économie locale, tout en agissant concrètement sur l'entretien du milieu et de la biodiversité et [rassemblant] toutes les catégories sociales dans la convivialité»[7]. S'inscrivant dans un ensemble cohérent d'autres pratiques, ces activités relèveraient de véritables modes de vie. Tissant une relation privilégiée au milieu naturel, presque une esthétique, l'activité de prédation s'affirmerait ici par la raison, à l'opposé du style rustique que cultivaient les "grands consommateurs" et autres "viandards" il y a encore une vingtaine d'années (Fabiani, 1984).

Dans le cas de la chasse plus précisément, les territoires cynégétiques sont tantôt construits comme "lieu d'évasion" pour une pratique "esthète", comme "unité de gestion rationnelle" permettant un contrôle écologique ou encore comme "patrimoine", produit d'une filiation généalogique ; aujourd'hui, la plupart des défenseurs de la chasse combinent alors souvent ces modalités de justification «sans nullement percevoir leur caractère hétérogène» (Traïni, 2004 :47). Le passage d'une "chasse-cueillette" à une "chasse-gestion", puis à une "chasse écologique" et aujourd'hui à une "chasse durable" peut également se lire comme une recherche de positionnement en référence aux aspirations sociales dominantes, voire une stratégie de défense (Ginelli, 2008). Tout l'enjeu de l'institutionnalisation du développement durable réside en effet dans «l'acceptabilité sociale de ces nouvelles normes, c'est-à-dire leur intégration par les usagers coutumiers de ces espaces» (Raison du Cleuziou, 2008 :139).

Pour autant, si les activités ont été pensées d'abord dans les institutions comme des pratiques régulatrices, elles passent désormais aussi à travers le filtre sportif, sous l'effet des transformations générationnelles (et en particulier, du renouvellement des dirigeants des fédérations), du développement d'un souci gestionnaire dont témoigne la mise en place de contrats d'objectifs en leur sein depuis 2009 ou d'évolutions sociales plus larges (place de l'écologie dans le débat politique par exemple). Les discours qui accompagnent les campagnes actuelles de promotion des institutions traduisent ces changements. Ainsi, la campagne de la Fédération nationale de la pêche en France, intitulée "DéPêche toi", tente-t-elle aujourd'hui de moderniser son image ("La pêche a changé. Et vous ? ") avec des slogans percutants tels que : "La pêche c'est cool" ; "La pêche c'est extrême" ; "La pêche, c'est respect". Les affiches de cette campagne, usant d'une rhétorique sportive ("stratégie d'approche", "techniques de capture", "défis de pêche") et mettant en avant des symboles sportifs (le prima technologique, le face à

[6] Selon le président de la Fédération nationale de la pêche en France et de la protection du milieu aquatique (www.federationpeche.fr).

[7] *Info-flash*, Fédération nationale des chasseurs, n°18, 2008.

face), attestent d'une orientation stratégique tournée vers la sphère sportive, jugée sans doute porteuse d'un point de vue marketing.

Originale, cette orientation sportive des institutions organisant les activités de prédation est une stratégie récente qui n'annihile néanmoins en rien les représentations plus traditionnelles des activités. Pour la pêche, la volonté de mettre en avant le dynamisme fédéral et de conquérir de nouveaux publics comme le public féminin se caractérise par exemple par la justification d'une évasion à la connotation écologique : «Pour les femmes qui n'ont pas le temps de souffler entre leur vie de famille et leur emploi, la pêche leur permet de se ressourcer dans un environnement naturel. Non ! La pêche n'est pas une activité "ringarde", c'est un loisir de pleine nature moderne»[8]. Dans ce cadre, le versant sportif de ces activités paraît encore relativement minoré par les institutions (et ce bien que certaines d'entre elles soient officiellement "sportives" comme la Fédération française de pêche sportive au coup, affiliée au Comité national olympique et sportif français).

B. La connotation des activités de prédation pour les pratiquants : une coloration sportive contrastée par une perception traditionnelle

Globalement, la manière dont les pratiquants qualifient leur activité tranche avec ces prescriptions institutionnelles. Au cours des entretiens réalisés auprès des chasseurs, cueilleurs et pêcheurs, il apparaît que 40% des personnes enquêtées définissent spontanément, et sans que cet item n'ait été suggéré par l'enquêteur, leur pratique comme "sportive". Dans les autres cas, il apparaît de manière prégnante et récurrente en toile de fond du discours. Quelques extraits significatifs d'entretiens, présentés ici selon les thèmes auxquels ils renvoient, nourrissent cette idée que, pour une majorité de pratiquants, l'activité de prédation est proche, au moins indirectement, de la sphère sportive :

- La recherche de l'effort :

> Tu marches, c'est du sport, parce que vraiment tu… y'a des moments t'es obligé de te dépenser pour chasser, c'est de la marche dans le bois, c'est… si tu veux chasser bien (femme, 55 ans, village d'Alsace).

- L'aspect ludique de la quête :

> Nous, quand on va aux framboises ou aux myrtilles, bon activités montagne, bon là forcément […] on va dans des coins éloignés, on cherche longtemps, il faut être équipé pour trouver (femme, 53 ans, village de la Somme).

- L'existence d'une lutte :

> Chez nous elle [la truite] tire, tu sais en bonne santé, j'te dis pas, tu peux foutre ton fil en l'air… tu la sors pas en cinq minutes, c'est du sport (homme, 53 ans, village d'Alsace).

- La présence d'une éthique :

> [À] la chasse […] on respecte le gibier, on rend les honneurs après le combat (homme, 63 ans, village d'Alsace).

- La mise en œuvre d'une technique singulière :

> C'est une pêche spéciale la truite, quand vous les voyez pêcher à la mouche, vous savez pourquoi ils balancent leur fil, ils fouettent, c'est pour sé-

[8] *Pêche Mag*, n°4, juin 2009.

> cher la ligne… c'est vraiment la pêche sportive ça (homme, 52 ans, ville d'Alsace).

La mise en avant du caractère sportif des activités, qui s'observe également dans les attitudes et les gestes des pratiquants (un grand nombre d'entre eux portent des tenues techniques, utilisent un matériel sophistiqué, développent des techniques corporelles singulières), est d'ailleurs renforcée par l'avis des pratiquants se jugeant non-sportifs mais dont les comportements et représentations renvoient pourtant indirectement à l'univers sportif : ainsi, quand pour ce pêcheur de 45 ans d'une cité minière d'Alsace, sa pratique piscicole n'est «pas un sport» parce que «c'est faire du poisson», ou que pour ce chasseur, ancien rugbyman, la chasse ne peut être «ni un sport, ni un loisir» parce que «ce n'est pas un sport ni un loisir que d'aller canarder du gibier», la recherche d'une performance, valeur sportive s'il en est, est au cœur de leurs représentations. Ainsi, même lorsque la référence à l'activité sportive est plus distanciée dans le discours, celle-ci demeure toutefois et apparaît souvent comme un moyen de définition de l'activité par le contraire.

Cependant, si la perception des activités de prédation dans leur dimension sportive est persistante (que celle-ci soit utilisée directement pour définir son activité ou au contraire pour se défausser), l'analyse des discours quant aux raisons de la pratique révèle que celle-ci n'est pas exclusive. Ainsi, le "patrimoine collectif" (traditions orales, cercles sociaux) oriente les références légitimes des pratiquants et tend souvent à éloigner celles-ci de la seule coloration sportive de l'activité. Ainsi, pour ce chasseur de 61 ans d'un village d'Alsace, qui se dit «enfant de pendant la guerre», la chasse qui lui a été transmise familialement comme une activité nourricière a encore aujourd'hui une fonction alimentaire :

> On était content de pouvoir manger un lapin le dimanche, on n'avait pas de viande à tous les repas… on avait appris à cette époque-là à bien respecter la nourriture, et personnellement, ça m'est resté quand je chasse.

En outre, au-delà de l'objectif formel de récolte, s'expriment souvent des besoins d'espace, d'air et de sociabilité qui renvoient à d'autres dimensions que la sphère sportive. Pour ce cueilleur de 60 ans d'un village d'Alsace, mineur de profession, la chasse, «c'est histoire de sortir un peu, de s'oxygéner, de voir autre chose». En comparaison à son milieu de travail, la marche et la quête prennent un sens singulier :

> […] raison de plus d'aimer la nature quand vous êtes huit heures sous terre, vous rêvez un peu d'être… de profiter du soleil, de la pluie, de la bruine, tout, du brouillard […], c'est aussi bon pour les poumons.

Pour cet homme de 45 ans d'un village d'Alsace, «[les cueillettes] c'est pour être dehors dans la matinée, ça fait une promenade et on s'aère un peu comme ça au moins». La recherche d'un bien-être par l'activité corporelle, récurrente dans les témoignages, indique ici un aspect compensatoire de la pratique et une nette décentration de la connotation sportive.

Institutions et pratiquants, dans leur définition des pratiques de prédation, développent en fait des discours nuancés, bien qu'inspirés d'un fonds commun : davantage "culturelle" pour les institutions (bien que s'appuyant sur le côté sportif des activités pour les promouvoir), souvent "sportive" pour les pratiquants et en même temps consensuellement articulée sur une dimension traditionnelle des activités qui tend à légitimer socialement celles-ci. Si les institutions, pour justifier leur rôle d'instances représentatives (voire responsables) d'un ensemble de pratiques socialement utiles (préservation des milieux et gestion des ressources) se doivent de se positionner au-delà du pôle strictement sportif, les pêcheurs, les chasseurs et les cueilleurs, eux, ont couramment tendance à mettre en avant, même indirectement, le côté sportif en vue de valori-

ser leur activité, tout en affirmant, prioritairement pour certains, leur volonté de pratiquer une activité coutumière d'abord culturelle, alimentaire et naturelle.

Plus précisément, la réalisation d'une analyse factorielle des correspondances multiples révélant les teintes que prennent des variables illustratives telles que la fonction sociale des activités, le degré d'effort ou les vêtements portés en regard de variables caractérisantes comme le capital sportif de l'individu, sa trajectoire socioprofessionnelle ou son ancienneté dans la pratique, permet d'identifier une répartition en deux groupes de pratiquants dans lesquels les individus mêlent différemment, mais sans exclure l'une d'entre elles, les dimensions culturelle et sportive des activités. Le facteur 1 traduit la "culture de référence" des répondants et le facteur 2 l'objectif de la pratique et, indirectement, le rôle de l'homme dans la nature (voir figure présentée à la fin de cette contribution).

Au sein du premier groupe de pratiquants repéré se rassemblent des individus d'origine plutôt urbaine et appartenant aux catégories professionnelles moyennes qui voient l'homme principalement comme un protecteur d'une nature perçue d'abord dans sa dimension symbolique. Ces individus pratiquent souvent d'autres loisirs, en particulier des sports institutionnalisés. Dans ce cadre, dans la plupart des cas, ils ne présentent pas les activités de prédation comme des "sports" mais davantage comme des pratiques donnant l'occasion d'une dépense physique et d'une mise en mouvement permettant de prélever un produit tout en affirmant le souci de préserver les ressources naturelles. Les pratiquants du deuxième groupe, eux, se rapprochent plus explicitement du pôle définitionnel sportif ; ils déclarent d'ailleurs majoritairement pratiquer un "sport de prédation". D'origine prioritairement rurale, ayant des professions en relation avec les territoires ruraux (agriculteurs et ouvriers), ces individus voient l'homme soit comme un "gestionnaire régulateur", soit comme un "prédateur consommateur" dans une nature conçue surtout selon une dialectique sauvage/espace aménagé. N'ayant souvent pas d'autres loisirs que les activités de prédation, ils valorisent la recherche de la détente et d'une forme d'authenticité (le mythe du primitif pouvant vivre de sa récolte, de la communion avec l'environnement par la dissimulation) par laquelle ils peuvent s'accomplir.

Certaines variables apparaissent ici particulièrement clivantes pour distinguer ces deux groupes : le "capital sportif" des individus (les pratiquants baignant dans le milieu sportif et ayant tendance à percevoir le sport autrement qu'à travers la seule compétition étant davantage enclins à qualifier les activités de prédation de "sportives") ; leur perception du rôle social de l'individu pratiquant son activité (les individus jugeant devoir "préserver" ou "protéger" la nature étant plus éloignés de la caractérisation sportive que ceux pensant devoir "gérer" ou "réguler") ; l'ancienneté dans l'activité (une nette distinction existant entre ceux qui pratiquent depuis moins de 25 ans, davantage proches du pôle définitionnel non sportif, et ceux qui pratiquent depuis plus, enclins à se définir comme sportifs) ; l'origine géographique (les individus issus de la ville et habitant aujourd'hui en campagne se distinguant des individus issus de milieux ruraux et habitant aujourd'hui en ville, les premiers étant plutôt proches du pôle sportif) ; et même aussi des variables comme l'habillement, qui traduit bien un certain rapport à l'activité (les pratiquants qui choisissent de se vêtir de tenues de marche privilégiant le pôle définitionnel non-sportif, à l'opposé des individus portant des équipements de camouflage par exemple).

IV. Effets sociétaux sur le processus de qualification "sportive"

Pour Jean-Louis Fabiani (1982), la chasse passe au début des années 1980 d'une activité paysanne marquée par des prélèvements de type utilitaire à une activité sportive dotée d'un académisme conforme au modèle aristo-bourgeois. La nouvelle image du chasseur qui se diffuse ici plébiscite un loisir pratiqué comme un sport codifié, comprenant le *fair-play* envers l'animal, le développement d'une gestion rationalisée de la

pratique, la valorisation du côté désintéressé de celle-ci. Le discours sportif tend alors «à justifier et à accélérer l'adaptation des chasseurs aux contraintes de la pratique : les chasseurs font souvent de nécessité vertu» (Fabiani, 1982 :317). La référence au sport, dès lors, est l'indice de la prise en charge par les chasseurs eux-mêmes d'une nouvelle représentation de la pratique. Nous constatons aujourd'hui que ces arguments se retrouvent chez les pratiquants interrogés, et ce quelle que soit la prédation concernée : la qualification sportive, de la même manière que les attitudes et les pratiques qui mettent en avant une connotation sportive de l'activité, semblent souvent permettre une valorisation de celle-ci, servant ainsi l'intérêt des pratiquants. L'appropriation récente de ce discours, par les institutions notamment, est le signe de l'essaimage de ce modèle rhétorique et symbolique. Nous entendons ici montrer que ce processus se construit dans le contexte d'une évolution générationnelle et d'une modification des configurations sociales, culturelles et environnementales.

A. Une évolution des usages de l'espace et de l'environnement

Pour comprendre l'origine de la qualification des activités de prédation, et en particulier l'orientation vers la dimension sportive de ces pratiques, il s'avère intéressant en premier lieu de mettre en perspective ce processus avec des éléments structurels liés à l'évolution des milieux ruraux depuis quelques décennies, et notamment de la remise en question des définitions traditionnelles de l'espace et de l'environnement qui l'accompagnent. Depuis les années 1950, la dissociation des usages agricoles et cynégétiques, piscicoles ou de cueillette s'accélère fortement. Un nouveau "rapport à la campagne" lié à la transformation du style de vie des paysans, devient particulièrement visible à partir de la fin des années 1970 (Chamboredon, 1980). En particulier, la fin de l'autonomie villageoise dans les domaines culturel et symbolique, comme en témoigne la métamorphose des fêtes communales en des "fêtes-spectacles" valorisant le passé et les traditions (Champagne, 1977), signale désormais une domination urbaine sur le monde paysan et ses activités. Dans ce contexte de "rurbanisation" et de "colorisation citadine", les opposants aux pratiques de prédation, de plus en plus nombreux, arguent que l'environnement est d'abord un paysage et non une ressource, un lieu où se réalise une consommation esthétique, non matérielle et non utilitaire, mobilisant ici une «nouvelle conception patrimoniale de la nature» (Cloarec/Kalaora, 1994 :9). Se pose en effet la question de l'appartenance réelle ou symbolique de l'espace qui apparaît à la fois comme une "campagne ressource", une "campagne paysage", une "campagne nature" (Perrier-Cornet, 2002).

Sous le joug des critiques, les pratiquants des activités de prédation développent alors des stratégies de protection qui consistent en l'appropriation d'une culture valorisée et valorisante. Si les représentations sociales de ces pratiquants, comme l'a montré Christian Guimelli pour les chasseurs du Languedoc, se modifient moins sous l'effet «d'informations provenant de l'extérieur du groupe, en dissonance avec les idées qui y circulent et/ou menaçantes pour lui» que sous celui de l'irruption, par exemple, de pratiques nouvelles dans le champ (Guimelli, 1998 :139), il n'en demeure pas moins que la qualification sportive des activités s'érige ici comme un outil de désamorçage de la critique. Aujourd'hui, les pratiques sportives ou culturelles se déroulant dans des milieux naturels sont en effet majoritairement valorisées, comme en atteste le succès du jogging ou la fréquentation des sentiers-découverte (Maresca, 2000 ; Bessy/Mouton, 2004). Dans ce contexte, les pratiques de prédation sont perçues comme violentes et anachroniques : si en 1977, 16% des Français se disent contre toute forme de chasse, ils sont 55% en 1990 et 60% en 1998[9]. Pour autant, on observe depuis 1998 un rééquilibrage de l'opinion des partisans et des détracteurs de la chasse, de la même

[9] Sondages Sofres pour *Le Pèlerin* (30 octobre 1977) et *La Ligue ROC* (1998).

manière que l'opinion "favorable" ou "très favorable" à l'égard de cette activité a progressé de 18% entre 1989 et 2008[10]. Si l'accusation principale de la cruauté envers les animaux reste citée par une majorité des Français (69%), 52% d'entre eux considèrent désormais aussi, presque paradoxalement, que la chasse est un «loisir comme un autre» (Lacau, 2008 :2).

Ce sentiment oscille en fait entre condamnation et fascination : la place accordée par l'opinion à ces activités dépend en effet plus largement des représentations liées à la violence et à la mise à mort, qui interrogent fondamentalement la place occupée par l'individu dans le système social (Pinçon-Charlot, 2002). En outre, la chute continue des effectifs depuis les années 1970 en France a un effet certain sur les représentations liées à la pratique puisqu'elle rend tangible la disparition symbolique de ses représentants[11]. Dans ce cas, «l'écologisation des discours, si ce n'est des pratiques, est pour eux une ressource, peut-être la seule, leur permettant parfois d'apparaître comme les dépositaires d'un rapport privilégié à la nature» (Ginelli, 2008 :2). C'est dans ce contexte que doit se comprendre la diminution de l'utilisation alimentaire des ressources, notable par exemple dans la pêche *no-kill* (prônant la remise à l'eau du poisson), qui connaît un succès grandissant auprès de nouveaux adeptes et se pratique en suivant des itinéraires de pêche construits à l'image des parcours de santé.

Les pollutions de l'environnement, l'artificialisation des conditions de production des ressources (gibiers, poissons) ainsi que les lâchers, sont d'autres éléments influençant fortement la qualification des activités. Avec cette tendance à l'euphémisation de la pratique, celle-ci tend parfois à valoriser le jeu au détriment de la quête alimentaire. Pour certains, cette évolution permet à la pratique de devenir un sport, et donc de la consolider : le jeu avec l'animal est mis en avant car ce dernier est élevé pour être de la partie. Ce pêcheur de 19 ans d'un village du sud de l'Alsace indique que la traditionnelle obligation alimentaire s'efface au profit d'un plaisir consacrant l'effort et la technique :

> La nature… me donne mon sport […], moi je sais que c'est une technique [la carpe à la plombée] que j'aime bien, j'aime bien la modernité […]. T'auras dix fois plus de plaisir à prendre une carpe de cinq kilos qui s'est combattue, mais vraiment comme un… avec toute… jusqu'à sa dernière dent… et après on la relâche.

Ici, le ré-enchantement de la pêche est en marche.

La transformation des usages sociaux de l'espace naturel fait également apparaître de nouvelles attentes chez les "utilisateurs" de celui-ci du fait de leur éloignement croissant du milieu agricole. Celles-ci ne sont pas sans effets sur la manière de percevoir les activités de prédation. Initialement réalisée sur un mode générationnel et par le vécu, la transmission des savoirs liés à la chasse, à la pêche ou à la cueillette se fait désormais sur un mode plus impersonnel et savant, par le biais de la lecture d'ouvrages par exemple. Au sein de l'activité cynégétique, Jean-Louis Fabiani observe une transformation du chasseur rural hédoniste intégré dans des activités investies de sens collectif, en un ascète individualiste poussé par la gestion d'un «patrimoine monétarisé» ; se distinguent alors une chasse «intéressée» et une chasse plus sportive, la première s'appuyant sur «la maîtrise d'un territoire» et considérant la nature comme un «réservoir de ressources», la seconde se construisant sur «la maîtrise des règles du jeu» et considérant «la nature comme le cadre d'une distinction noble» (Fabiani, 1984 :82). Dans ce contexte, l'animal et la nature en général changent de statut,

[10] Csa-Fédération nationale des chasseurs, *Les Français et la chasse*, 2008.

[11] Entre 1978 et 2009, le nombre de chasseurs est passé de 2,5 millions à 1,2 million, celui des pêcheurs de 2,5 millions à 1,25 million.

passant de celui de *res nullius*, à prendre, à celui de patrimoine commun, à préserver (Breton, 1993). «Non, ça me flingue, alors ça, ça me flingue, chasser pour la bouffe, attends, on est plus au Moyen Âge !», s'insurge cet homme de 25 ans d'un village de la plaine d'Artois.

Les tableaux des récoltes, valables pour les chasses, les pêches et les cueillettes, et le calcul symbolique des points des trophées attestent bien de l'entrée indéniable de la pratique dans la logique davantage performative qu'utilitaire des concours sportifs, photos et présentations à l'appui. De même que pour la chasse, le ramassage de fruits et végétaux révèle aujourd'hui une grande variété de cueillettes, souvent décentrées du pôle traditionnel de l'activité et satisfaisant d'autres objectifs : détente, besoin d'espace, apprentissage. Les cueillettes peuvent d'ailleurs facilement s'intégrer à une activité complémentaire (promenade, chasse, vélo). Ce développement multidimensionnel, contribuant à la diffusion des cueillettes, est enfin facilité par leur allure euphémisée puisque toute symbolique de violence en est absente, sauf lorsque l'action vise des espèces ou espaces protégés ou se fait en quantité industrielle.

B. Effets des métadiscours

Les orientations actuelles des administrations publiques qui gèrent les espaces naturels et les activités de prédation nourrissent également la logique de désintéressement qui se diffuse dans ces activités, dépassant l'aspect alimentaire des quêtes pour étoffer leur allure sportive. L'article L.200-1 du nouveau code rural précise que les espaces, ressources et milieux naturels «font partie du patrimoine commun de la nation». En outre, si l'on constate une transformation du rapport aux animaux dont témoignent la «régression des usages utilitaires et des taxinomies paysannes» d'une part, et «l'augmentation rapide du nombre des animaux de compagnie et de leurs fonctions symboliques» d'autre part (Fabiani, 1984 :84), le changement des représentations "officielles" liées au règne animal modifie aussi celles projetées sur les pratiques de prédation. En 1997, les animaux ont été reconnus comme des êtres "sensibles" par l'Union européenne, tandis qu'ils représentaient auparavant "des produits ou des marchandises agricoles". Cette évolution a conduit à produire, dans le périmètre protégé des réserves, des artefacts de nature, certifiés conformes par les scientifiques et labellisés par l'État (Larrère, 1994). La première véritable loi française de Protection de la Nature du 10 juillet 1976, qui définit le cadre juridique actuel, reconnaît d'ailleurs un intérêt intrinsèque et plus uniquement utilitariste dans la protection de la faune et de la flore et des pratiques qui y contribuent. Ce texte ôte ainsi toute autonomie aux activités de prédation en les associant pleinement à la préservation des espèces sauvages et de leurs habitats, et en particulier de cette nouvelle catégorie juridique que constituent les espèces protégées (Provence, 2001).

C'est de cette évolution qu'attestent les transformations, en 2001, de l'Office national de la chasse en Office national de la chasse et de la faune sauvage ainsi que, en 2007, du Conseil supérieur de la pêche en Office national de l'eau et des milieux aquatiques. Ces nouvelles appellations confirment bien une extension d'usage : la chasse ou la pêche ne sont plus à concevoir seules mais dans leur nécessaire complémentarité avec la gestion des milieux naturels, ainsi que le recommande la Charte de l'environnement de 2003. Le Petit livre vert 2008 de la Fédération nationale des chasseurs de France, intitulé *La chasse, pour une vision humaniste de l'animal*, décrit d'ailleurs les chasseurs comme des acteurs du développement durable et invite à ne pas confondre bien-être et bien-traitance envers les animaux. Dans ce contexte, les chasses, pêches et cueillettes deviennent des outils au service du développement durable et de l'éducation à l'environnement, bref des loisirs politiquement corrects.

Les structures locales encadrant les activités de prédation jouent enfin également un rôle important dans le processus de qualification sportive qui imprègne indéniablement les activités de prédation. Les sociétés communales de chasse, de pêche et de proprié-

taires forestiers de France se constituent par exemple généralement autour d'un territoire et forment une protection contre les pratiquants "étrangers". Les activités contribuent ainsi «à construire de l'autochtonie» (Papinot, 2003 :107). Le but de ces "organisations-lobbies" est de maintenir le droit de prédation aux membres de la communauté locale, en signifiant leur présence et en rappelant l'existence d'un droit d'usage sur un territoire (Bozon, 1982). Elles s'opposent ainsi aux grands propriétaires, détenteurs d'exploitations terriennes qui peuvent commercialiser et privatiser leur droit de quête. Or, le droit à la pratique sportive est reconnu comme une liberté ; en se parant des habits symboliques de sportifs, les pratiquants d'activités de prédation la revendiquent. Dès lors, l'activité de prédation qualifiée de sport permet aux pratiquants d'entrer dans une lutte symbolique, en utilisant des propriétés valorisées socialement.

V. Conclusions

Les données démographiques, culturelles, politiques et historiques décrites ici éclairent les mécanismes sociaux qui déterminent la pratique des activités de prédation ainsi que le processus de qualification de celles-ci. La rhétorique sportive, prenant naissance chez les pratiquants ordinaires, se diffuse au point de s'institutionnaliser. Mais les usages du territoire induits par ces activités se modifient avec les individus qui le fréquentent et se l'approprient, autant qu'ils changent selon la configuration du système social qui les englobe. Entre le discours consciemment construit en réponse aux attentes sociales et les effets des schèmes intégrés par les individus s'échafaudent des éléments de caractérisation, non simplement disposés sous la forme de groupes isolés, mais qui «soutiennent les uns avec les autres des rapports définis», leur ensemble formant un «tout» (Durkheim/Mauss, 1903 :42). Les mécanismes qui sont au cœur de la fabrication des qualifications des activités de cueillette, de chasse et de pêche s'adaptent en fait aux conditions sociales, culturelles et juridiques contemporaines : en construisant un discours articulé de près ou de loin sur une rhétorique et une symbolique sportives, les pratiquants semblent en effet s'orienter aujourd'hui vers des représentations qui ne choquent pas les consciences. Ici, les chasseurs, pêcheurs et cueilleurs interrogés ont souvent tendance à définir leur activité non selon leur expérience de la réalité, mais selon ce qu'ils entendent faire paraître et ce qu'ils en attendent socialement. En ce sens, le choix de ce discours renvoie clairement aux propriétés contextuelles et dispositionnelles mobilisées par les individus lorsqu'ils sont placés dans des situations spécifiques (Lahire, 2002). En tant «qu'être culturel et signifiant» (Bouet, 1968), la forme sportive euphémise les activités de prédation : luttes devenues égales et utiles, modalités raisonnées et légitimes d'utilisation de l'espace et de ses ressources, ces pratiques donnent désormais du plaisir sans heurter les sensibilités.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ATTALI M., SAINT-MARTIN J.,
2010 *Dictionnaire culturel du sport*, Paris, Armand Colin.
BESSY O., MOUTON M.,
2004 "Du plein air au sport de nature. Nouvelles pratiques, nouveaux enjeux", *Cahiers Espaces*, n°81, pp.13-29.
BOUET M.,
1968 *Signification du sport*, Paris, Éd. Universitaires.
BOZON M.,
1982 "Chasse, territoire, groupement de chasseurs", *Études rurales*, n°87-88, pp.335-342.

BRANDIN P., CHOULOT S., GAFFIÉ B.,
1996 "Représentions de la chasse et de l'écologie : liens et stabilité face à une variation contextuelle", *Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale*, n°32, pp.96-116.
BRETON B.,
1993 *La pêche en France*, Paris, PUF, Que sais-je ?, n°2721.
CALLÈDE J.-P.,
2007 *La sociologie française et la pratique sportive, 1875-2005*, Pessac, MSHA.
CHAMBOREDON J.-C.,
1980 "Les usages urbains de l'espace rural : du moyen de production au lieu de récréation", *Revue Française de Sociologie*, n°XXI-1, pp.14-32.
CHAMPAGNE P.,
1977 "La fête au village. La paysannerie, une classe objet", *Actes de la recherche en Sciences Sociales*, n°17-18, pp.73-84.
CHETOUANI L., HEIDEN S.,
2000 "Sémantique des noms propres. Méthode des cooccurrences", 5e journées internationales d'analyse statistique des données textuelles.
CLOAREC J., KALAORA B.,
1994 "Littoraux en perspectives : introduction", *Études rurales*, n°133-134, pp.9-13.
DALLA BERNARDINA S.,
1989 "L'invention du chasseur écologiste : un exemple italien", *Terrain*, n°13, pp.130-139.
DURKHEIM É., MAUSS M.,
1903 "De quelques formes primitives de classification. Contribution à l'étude des représentations collectives", *L'Année Sociologique*, n°6, pp.1-72.
FABIANI J.-L.,
1982 "Quand la chasse populaire devient un sport, La redéfinition sociale d'un loisir traditionnel", *Études rurales*, n°87-88, pp.309-323.
1984 "L'opposition à la chasse et l'affrontement des représentations de la nature", *Actes de la recherche en Sciences Sociales*, n°54, pp.81-84.
FILLIEULE O.,
2001 "Propositions pour une analyse processuelle de l'engagement individuel", *Revue française de science politique*, n°51/1-2, pp.199-215.
GINELLI L.,
2008 "Chasse-gestion, chasse écologique, chasse durable… Enjeux autour de l'écologisation d'une pratique en crise", *Chasse, Territoires et Développement durable. Outils d'analyse, enjeux et perspectives*, colloque SFER, Clermont-Ferrand.
GUILBAUD J.,
1994 *La Chasse et le Droit*, Paris, Litec.
GUIMELLI C.,
1998 *Chasse et nature en Languedoc. Étude de la dynamique d'une représentation sociale chez des chasseurs languedociens*, Paris, L'Harmattan.
GUYON F.,
2004 *Analyse des rapports pluriels à l'espace "naturel". Chasseurs, pêcheurs, cueilleurs*, thèse de doctorat de sociologie, Strasbourg.
IRLINGER P., LOUVEAU C., METOUDI M.,
1987 *Les pratiques sportives des Français*, Paris, Insep.

LACAU C.,
2008 "Perception de la chasse en France", *Chasse, Territoires et Développement durable. Outils d'analyse, enjeux et perspectives*, colloque SFER Clermont-Ferrand.
LAHIRE B.,
2002 *Portraits sociologiques, dispositions et variations individuelles*, Paris, Nathan.
LARRÈRE R.,
1994 "L'art de produire la nature, une leçon de Rousseau", *Le courrier de l'environnement*, n°22, pp.5-13.
MAÎTRE DE PEMBROKE E., LEGROS D., RYSMAN S.,
2001 "Invariants cognitifs et facteurs culturels de variabilité dans la compréhension de textes", *Actes du VIIIe congrès international de l'ARIC*, Genève.
MARESCA B.,
2000 *La fréquentation des forêts publiques en Île-de-France : caractéristiques des sorties et flux de visites des Franciliens*, Crédoc, n°S1271.
MÉCHIN C.,
1987 "Du bon usage de la forêt chez les Vosgiens de la vallée de la Plaine", *Revue des Sciences sociales de la France de l'Est*, n°15, pp.77-82.
PAPINOT C.,
2003 "Requalification du littoral et conflits d'usage. L'estran-environnement et l'estran-territoire", *Sociétés Contemporaines*, n°52, pp.105-121.
PERRIER-CORNET P. (dir.),
2002 *À qui appartient l'espace rural ?*, La Tour d'Aigues/Paris, Éd. de l'Aube/Datar.
PICON B.,
1991 "Chasse, pêche, cueillette : un même objet support d'attitudes et de pratiques sociales différenciées", *Sociétés Contemporaines*, n°8, pp.87-100.
PINÇON-CHARLOT M.,
2002 "La place de l'animal dans la société des XXe et XXIe siècles", *in* COLLECTIF, *La recherche médicale à l'aube du XXIe siècle : recherche médicale et modèle animal*, Paris, Elsevier, pp.24-28.
PROVENCE M.,
2001 *La chasse dans les réserves naturelles*, Paris, ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire.
RAISON DU CLEUZIOU Y.,
2008 "De la résistance à la subversion. Les chasseurs de la baie de Somme et le développement durable", *Études rurales*, n°181, pp.133-148.
TRAÏNI C.,
2004 "Territoires de chasse", *Ethnologie française*, n°XXXIV-1, pp.41-48.
WARNIER J.-P.,
2009 "Le corps du litige en anthropologie", *in* MEMMI D., GUILLO D., MARTIN O. (dir.), *La tentation du corps. Corporéité et sciences sociales*, Paris, EHESS, pp.171-197.

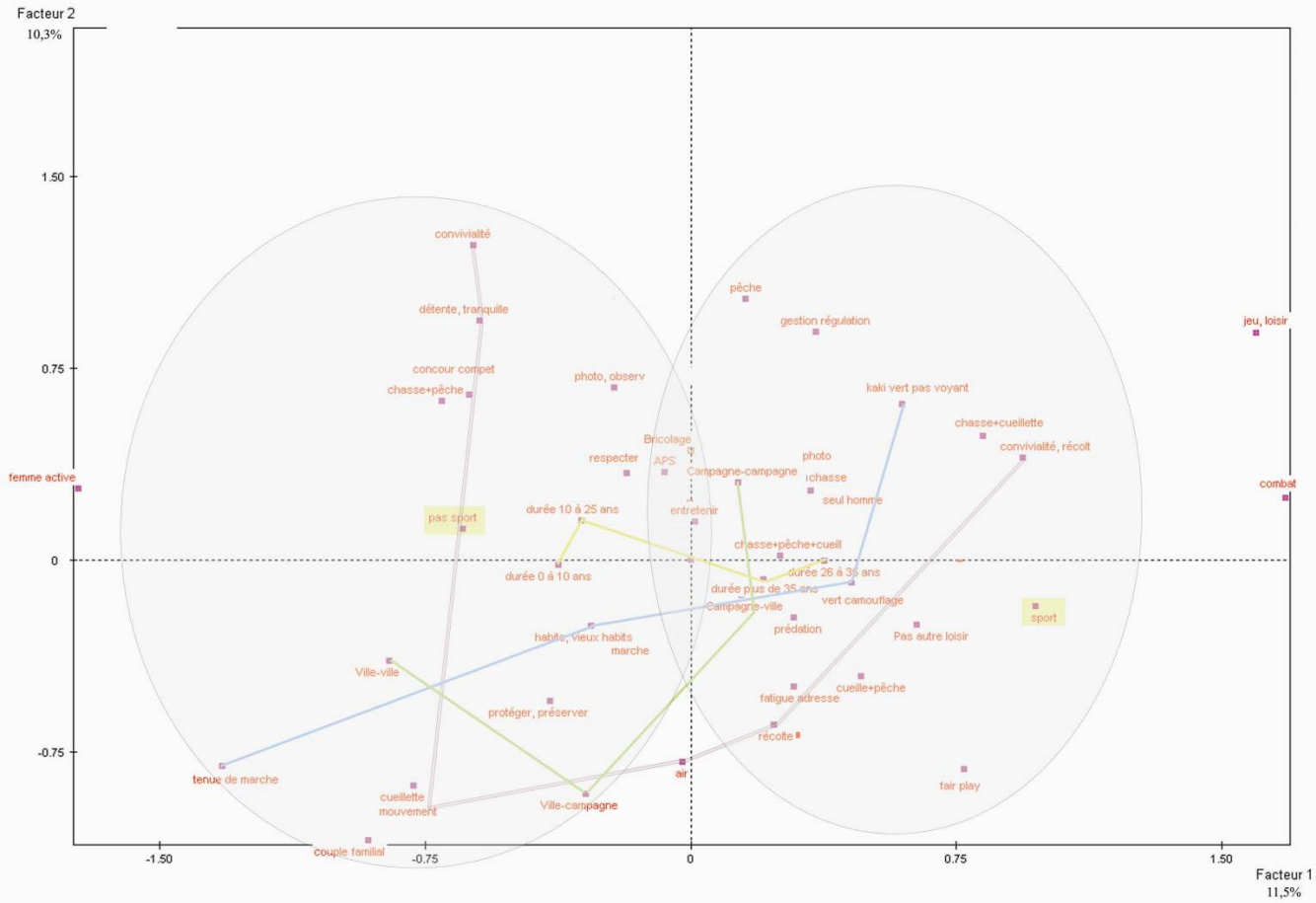

Variables actives :

Objectif de l'activité
- détente, tranquille
- récolte
- mouvement
- air
- jeu, loisir
- convivialité
- convivialité, récolt

Caractéristiques sportives
- fatigue adresse
- fair play
- combat
- concour compet

Tenue de pratique
- kaki vert pas voyant
- vert camouflage
- tenue de marche
- habits, vieux habits

Forme de pratique
- homme seul
- couple familial
- femme active

Variables illustratives :

Qualification des activités
- sport
- pas sport

Rapport homme/nature
- respecter
- protéger, préserver
- gestion régulation
- prédation

Autre loisir
- Pas autre loisir
- marche
- APS
- photo
- Bricolage

Trajectoire géographique
- Campagne-campagne
- Campagne-ville
- Ville-campagne
- Ville-ville

Durée de pratique en classes
- durée 0 à 10 ans
- durée 10 à 25 ans
- durée 26 à 35 ans
- durée plus de 35 ans

Pratiques actuelles
- pêche
- chasse
- cueillette
- cueille+pêche
- chasse+cueillette
- chasse+pêche+cueill
- photo, observ